



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 8 novembre 2022

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT - Sylvie BARTHELEMY - Céline BESSONNAT - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Sylvie SAUNIER – Marie-Claire MULLIERE

MM. Dominique BOUILLOUX - Quentin D'ALASCIO - Yves LOMBARD - Sébastien LESSARD

**Absents : Cédric TISSOT : donne pouvoir à Quentin D'ALASCIO
Constance FINAS donne pouvoir à Cédric DAUGE
Stéphanie GREMERET donne pouvoir à Marie-Claire MULLIERE**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 6 septembre 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

Monsieur le Maire souhaite ajouter des points à l'ordre du jour, à savoir :

- Remboursement d'une facture à un élu
- Redevance assainissement 2023
- Réflexion énergie
- Demande de bornage au lotissement
- Convention ADS syndicat mixte

Le Conseil valide.

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UN ELU

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre d'achat de 4 ventilateurs nécessaires à l'aménagement du gîte communal, il a dû régler personnellement une facture du fournisseur Easy Trade imputée à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le remboursement de cette facture d'un montant de 139.08 € au bénéfice de M Cédric DAUGE.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023

M. le Maire rappelle les tarifs de la redevance assainissement 2022 soit :

- 1.05 € le m3 d'eau consommés

- 0.16 € le m3 d'eau consommés reversés à la LEMA pour la modernisation des réseaux de collecte.

Il indique que le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte applicable à toute facture d'eau émise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 reste identique à celui de 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de conserver la redevance à 0.16 € le m3 reversés à la LEMA,
- de conserver la redevance assainissement à 1.05€ le m3.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

REFLEXION ENERGIE

Afin de réduire les coûts et la consommation énergétiques, M. le Maire propose de réduire le temps de fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Baudrières. La décision a été prise de :

- . couper de 21h30 à 6h30 en semaine,
- . couper complètement du 15 mai au 15 août,
- . maintenir l'éclairage public les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche toute l'année dans le bourg uniquement.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

DEMANDE DE BORNAGE

M. le Maire évoque la demande de Jean-Claude FEVRE, qui, pour plus de praticité, souhaite faire reborner le terrain du lot 1 du lotissement Le Verger, à sa charge.

Le conseil accepte sa demande.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

CONVENTION ADS – SYNDICAT MIXTE

La convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec le syndicat mixte a démarré le 1^{er} janvier 2017 pour 3 ans et a été renouvelée une fois pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Il doit donc être établi une nouvelle convention.

Les membres du conseil autorisent M. le Maire à signer la convention de renouvellement avec le syndicat mixte.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

SUBVENTION CHAUFFERIE BOIS

M. le Maire revient sur le projet chaufferie bois envoyé par Oudot Ingénierie et présente à l'ensemble du conseil les plans définitifs et les diverses subventions qui pourraient être allouées pour son financement.

Le projet global est validé par l'ensemble des membres du conseil, qui autorise M. le Maire à faire

les demandes de subventions nécessaires.

D'autre part, M. le Maire émet l'idée d'étendre le réseau jusqu'au restaurant l'Embuscade. Le conseil propose de prévoir deux vannes et d'attendre la vente du commerce pour étudier plus précisément l'installation de ce réseau.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

TARIFS GITE PERRUSSON ET GITE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2024

Après avoir rappelé au Conseil les tarifs en vigueur du gîte Perrusson et du gîte communal, M. le Maire propose de revaloriser les montants pour la saison 2024.

Les propositions retenues sont les suivantes :

*** pour le gîte Perrusson**

- Saison haute sans chauffage (du 09/04/2022 au 30/09//2022) : 800 € la nuit, 3730 € la semaine, 800 € la nuit supplémentaire
- Saison haute avec chauffage (du 01/10/2022 au 06/01/2023) : 835 € la nuit, 3983 € la semaine, 835 € la nuit supplémentaire
- Saison basse avec chauffage (du 08/01/2022 au 08/04/2022) : 635 € la nuit, 3088 € la semaine, 635 € la nuit supplémentaire
- Location linge de lit (par personne) : 10 €
- Location linge de toilette (par personne) : 5 €
- Forfait ménage : 450 €

*** pour le gîte communal**

- Pas de changement pour les tarifs à la nuit :
 - . 200 € la nuit du samedi au dimanche ou veille de jour férié
 - . 100 € la nuit du vendredi au samedi.

Le forfait chauffage du 1^{er} octobre au 30 avril a été réévalué à 30 € par jour de location.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

TARIFS LOCATION SALLE DE REUNION

Dans le cas où un professionnel souhaiterait occuper la salle de réunion de la maison Perrusson, M. le Maire propose une location au tarif suivant :

- 50 € à la journée,
- 25 € la demi-journée.

Le conseil valide ces tarifs.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

ACHAT D'UN BON CADEAU POUR REMERCIEMENTS FETE DU TROQUIS

Afin de remercier François Maire et son épouse de leur investissement lors de la fête du troquis, M. le Maire propose de leur offrir un bon d'achat pour des repas au restaurant le Cud'Poulot.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE PREALABLE

M. le Maire informe les membres du Conseil que 3 agents sont susceptibles de partir à la retraite dans les quatre prochaines années.

Afin de pouvoir calculer de manière fiable le nombre de trimestres cotisés pour une date de départ donnée, il est conseillé de mandater le service retraite du centre de gestion afin de déposer un dossier de Demande d'Avis Préalable pour chaque agent.

De plus, en optant pour ce système, les dossiers de liquidation définitive sont traités dans de meilleurs délais.

Le conseil valide cette demande.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire évoque :

- le dépôt de dossier des administrés pour demande de reconnaissance sécheresse 2022
- la subvention Téléthon pour l'année 2022. Un don de 100 € sera adressé au Téléthon, via l'association de la Pétanque de Lessard en Bresse
- un courrier de félicitations et de remerciements reçu de Mr et Mme BEAUME concernant les deux gîtes communaux
- les échéances du PLUI. Il revient sur les 4 zones retenues comme prioritaires. Une réunion publique aura lieu le 30 janvier à Ouroux sur Saône à 20h00
- les changements attendants à la rédaction du compte-rendu du conseil municipal
- le programme de voirie 2023. Le choix du conseil se porte essentiellement sur la 2^{ème} phase de la route du moulin et la route des berceaux. Une attention particulière devra être portée à la route de la corvée, route de la verne (au niveau du virage du lavoir) et à l'impasse des fontaines du four
- la réfection de la route des Relouises. Les peupliers de chaque côté devront être coupés
- des remerciements divers à la suite de décès
- les bons résultats de l'agence postale communale

Yves LOMBARD évoque :

- l'évolution du marché du gaz
- le changement d'imprimeur pour le bulletin municipal. Les travaux seront confiés à l'imprimerie « Schenck » de Tournus

Nathalie TISSOT fait part :

- de la tenue de conseil d'école
- des décisions du SICED. A partir du janvier 2023, passage aux poubelles jaunes de tri
- de la présence d'un 2^{ème} agent en renfort pour le créneau garderie de 8h20 à 8h50

Marie-Claire MULLIERE revient sur :

- la réussite générale de la fête du troquis
- la réunion d'organisation du prochain téléthon
- la fréquentation du marché des producteurs et pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux d'organiser uniquement des marchés de saisons
- les devis reçus pour l'achat d'un lave-vaisselle à la salle polyvalente. La proposition de Thirode est retenue

Colette JODAR-TORRES informe le conseil :

- que les peintures sur la route (passages piétons, stop...) qui ne donnent pas satisfaction seront refaites
- de sa participation à la réunion des services de l'armée

Dominique BOUILLOUX fait part de travaux à réaliser :

- 1 busage parcelle 13
- 2 busages et 1 fossé parcelle 31

Quentin D'ALASCIO évoque :

- le stationnement de voitures sur les pavés derrière le gîte Perrusson. Le conseil réfléchit à installer un potelet amovible lors des locations.

Cédric DAUGE, Maire

